

MODULE 1 (2 jours)



Identifier les éléments clés d'une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants, élaborer les différentes solutions techniques et maîtriser leurs interactions.

OBJECTIFS

- Savoir proposer un projet global d'amélioration énergétique intégrant plusieurs corps d'état.
- Maîtriser les interactions entre les différentes solutions techniques.

AU PROGRAMME

- Les technologies clés des bâtiments existants et les solutions d'amélioration énergétique :
 - systèmes d'éclairage,
 - parois opaques, parois vitrées,
 - systèmes de ventilation,
 - systèmes de chauffage/eau chaude sanitaire,
 - systèmes de rafraîchissement,
 - programmation des équipements techniques...
- Analyse de la performance énergétique dans le cadre d'une approche globale :
 - connaissance des technologies dans et hors de son corps de métiers,
 - maîtrise des interactions (fenêtre/ventilation, isolation/condensation...).
- Savoir vendre les solutions d'économie d'énergie : arguments financiers et environnementaux.

MODULE 2 (2 jours)



Maîtriser les outils pour mettre en œuvre une offre globale d'amélioration énergétique des bâtiments existants.

OBJECTIFS

- Evaluer la performance énergétique des bâtiments.
- Savoir dimensionner et chiffrer les solutions d'amélioration énergétique.
- Convaincre le client au point de vue financier et environnemental.

AU PROGRAMME

- Le fonctionnement thermique d'un bâtiment :
 - déperditions thermiques par postes,
 - perméabilité à l'air et ventilation,
 - apports gratuits (internes et solaires),
 - inertie thermique,
 - problèmes d'humidité,
 - systèmes énergétiques (production d'énergie, distribution, émission, régulation...).
- Les outils de diagnostic de performance énergétique.
- Les outils informatiques pour chiffrer les améliorations énergétiques et les gains financiers des solutions proposées.

MODULE 3 (1 ou 2 jours)



Connaître, maîtriser et mettre en œuvre les technologies performantes d'amélioration énergétique.

Ce module, opérationnel à la rentrée 2008, traite par groupe de technologies, de la mise en œuvre des techniques d'amélioration énergétique des bâtiments :

→ Relativement à l'enveloppe :

- **Module 3.1** : Isolation des parois verticales opaques et des planchers bas
- **Module 3.2** : Isolation des toitures (dont toitures terrasses) et des planchers hauts
- **Module 3.3** : Ouvrants, fermetures et protections solaires

→ Relativement aux équipements :

- **Module 3.4** : Ventilation
- **Module 3.5** : Chauffage à eau chaude (solaire, bois, pompes à chaleur, chaudières)
- **Module 3.6** : Chauffage à air (chauffage électrique par effet joule, PAC air/air, générateurs à air chaud)
- **Module 3.7** : Eau Chaude Sanitaire (solaire, thermodynamique, accumulation, direct)
- **Module 3.8** : Eclairage et autres équipements électriques (résidentiel et tertiaire)
- **Module 3.9** : Climatisation et rafraîchissement

coMETS

Pour plus de renseignements,
contactez votre Capeb départementale
www.capeb.fr



Les économies d'énergie,



c'est l'avenir de notre métier.
Formons-nous.



4 bonnes raisons de vous inscrire dès maintenant aux modules de Formation FEE Bat

1 L'amélioration énergétique des bâtiments, un enjeu vital pour notre avenir

- 600 milliards de travaux prévus dans le bâtiment
- Tous les corps de métiers + tous les types de chantiers concernés
- Une attente déjà forte et grandissante de nos clients



2 Un complément de formation essentiel pour devenir un pro des économies d'énergie

- Un dispositif innovant, sous l'égide des Pouvoirs Publics, pour compléter votre métier de base dans sa dimension économies d'énergie
- 3 modules de formation de 2 jours :



3 Une formation entièrement prise en charge

Pour chaque module et par participant
(chef d'entreprise, salarié) :

- Prise en charge à 100% du coût de la formation
- +
- Indemnisation forfaitaire pour le temps passé (pour le salarié, prise en charge du salaire), les frais de déplacement, les frais de repas.



4 Une étape utile pour devenir Eco-artisan®

- Eco-artisan® est un label développé par la CAPEB dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, pour distinguer votre capacité à offrir un conseil indépendant en matière d'efficacité énergétique.



MODULE 1

Savoir concevoir et vendre une solution globale d'amélioration énergétique, intégrant plusieurs corps d'état.

MODULE 2

- Chiffrer et dimensionner une solution globale d'amélioration énergétique.
- Disposer d'arguments techniques et économiques pour convaincre le client.

MODULE 3

- Savoir mettre en œuvre, par corps de métier, les techniques d'amélioration énergétique.
- Disponible à la rentrée 2008

